

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 040\_2023**

**Séance du vendredi 22 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois,

Le vendredi vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Etaient présents :**

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,

Mme Justine DURETETE, Mme GOEDGEBUER, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE,  
Conseillers municipaux

**Etaient excusés :**

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

M. Maxime ROSKOSCHNY, ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 19h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

## **OBJET : Mise à disposition d'une parcelle au profit de la CCFL pour la construction d'un parking – Bail emphytéotique administratif**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.451-1 à L.451-13,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCFL en date du 18 février 2021 relative à l'aménagement par la CCFL d'un parking rue de l'Eglise à Haverskerque,

Vu la délibération du Conseil municipal du 02 avril 2021 relative à l'autorisation de travaux et à la signature d'une convention ;

Considérant que la commune d'Haverskerque connaît depuis plusieurs années une augmentation notable de la fréquentation touristique engendrant des difficultés de stationnement sur la commune.

Considérant que la présence d'infrastructures touristiques d'intérêts communautaires gérés par la CCFL tels que le port, la base nautique, la véloroute de la Lys, les itinéraires pédestres inscrits au PDIPR, ou encore la présence des écolodges et du gîte, participent à l'augmentation de la fréquentation touristique de la commune.

Considérant que l'ensemble de ces équipements ainsi que la présence du réseau points nœuds vélo « Vallée de la Lys Monts de Flandre » nécessitent que des zones de stationnement supplémentaires soient aménagées pour accueillir les visiteurs et touristes.

Considérant que par délibération du 18 février 2021, le Conseil communautaire de la CCFL a approuvé le projet de construction d'un parking de 32 places rue de l'Eglise à Haverskerque sur la parcelle cadastrée section AY 212, située à proximité sur la commune voisine de Saint-Venant, ce terrain étant un point de départ de plusieurs randonnées, de la véloroute et situé près de la base nautique. Par cette même délibération, il a approuvé le coût de l'opération et le plan de financement du projet.

Considérant que la commune d'Haverskerque est propriétaire du terrain d'implantation du parking et que la mise à disposition au profit de la CCFL doit faire l'objet d'une convention entre les deux parties.

Considérant que les conditions de mises à disposition du terrain par la commune, bailleur, à la CCFL, preneur ont été étudiées et le montage juridique le plus adapté est le bail emphytéotique administratif.

Ce bail aura une durée de 70 ans et sera conclu moyennant une redevance unique d'un euro versée à la signature de l'acte.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité (15 voix POUR) de :**

- **METTRE A DISPOSITION de la CCFL par bail emphytéotique la parcelle cadastrée AY 212 sise à Saint-Venant en vue de l'aménagement d'un parking et ce, pour une durée de 70 ans et moyennant une redevance unique d'un euro ;**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer le bail emphytéotique au nom de la commune et à signer tout document relatif à ce dossier ;**
- **DIRE que la recette sera inscrite au budget communal ;**
- **DIRE que les frais afférents, notamment d'acte et de publicité foncière, seront à la charge de la CCFL.**

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 059-215902933-20230922-040\_2023-DE

SLOW

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 25/09/2023  
Reçu en préfecture le 25/09/2023  
Publié le  
ID : 059-215902933-20230922-040\_2023-DE

